



Agence
Calédonienne
de l'Énergie

La feuille de route 2019 de l'Agence Calédonienne de l'Énergie



Schéma
pour la **transition énergétique**
de la Nouvelle-Calédonie





L'Agence Calédonienne de l'Énergie

- Créée par la délibération n° 222 du **12 janvier 2017**,
- Nouvel établissement public administratif de la Nouvelle-Calédonie
- Objet:
 - Concourir à la **mise en œuvre** du schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (**STENC**),
 - Contribuer au **développement du système électrique**, promouvoir **l'utilisation rationnelle de l'énergie** et le développement des **énergies renouvelables**, afin d'atteindre les objectifs fixés par le schéma.
- Conseil d'administration depuis le 12 Octobre 2017
- Budget exécutable depuis le 9 décembre 2017.
- **Depuis le 1er mars 2017, l'agence calédonienne de l'énergie se substitut au Fonds de concours de la maîtrise de l'énergie.**



Agence
Calédonienne
de l'Énergie

Les acteurs institutionnels



partenaires



Agence
Calédonienne
de l'Énergie

partenaires



fusion

relais





Agence
Calédonienne
de l'**Énergie**

Actions

L'Agence Calédonienne de l'Énergie (ACE) est chargée des missions suivantes :

- **Sensibiliser, informer** les consommateurs d'énergie ;
- Inciter et contribuer à la **formation professionnelle et continue** du secteur de l'énergie ;
- Soutenir tout ou partie de la **réalisation d'études d'aide à la décision, de procédés de gestion où d'investissement** concourant à la maîtrise de l'énergie ;
- **Créer et animer des réseaux et des partenariats**, en particulier dans l'accompagnement des collectivités locales et des entreprises ;
- **Contribuer à la stratégie territoriale de l'innovation pour la transition énergétique.**



La situation énergétique

- La consommation d'énergie primaire, de la Nouvelle-Calédonie en 2017, représente 18 645,4 GWh (1 603 ktep), réalisée à **97,5%** par les importations de produits fossiles;
- Ces importations représentent 70 Milliards CFP/an (¼ des importations totales);
- Elles participent pour moitié au déficit commercial du territoire;
- Pour 2017, la **production totale d'électricité du territoire** s'élève à 3 228 GWh (277,6 ktep)₁. Cette production est à **86,5% d'origine thermique** et à **13,5% d'origine renouvelable** (+4,3% par rapport à 2016);
- Les mines et la métallurgie représentent 75,7% de la consommation électrique.

Le STENC a pour ambition de renverser cette tendance d'ici 2030 tout en répondant aux enjeux stratégiques suivants :

- Réduire la dépendance énergétique,
- Garantir la sécurité d'approvisionnement,
- Garantir un prix compétitif de l'énergie,
- Limiter les impacts sur l'environnement.

Les objectifs du STENC₁

Le schéma pour la transition énergétique adopté le 23 Juin 2016, est une feuille de route qui s'articule autour de trois grands objectifs chiffrés à 2030 :

1. Réduire nos consommations énergétiques

Réduire de 20% la consommation primaire avec la mine et la métallurgie

Réduire de 25% la consommation finale hors mine et métallurgie

2. Accroître la part des énergies renouvelables

Atteindre 100% de la consommation de la distribution publique électrique.

Atteindre 100% de l'énergie électrique dans les îles.

3. Réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Réduire de 35% les émissions dans les secteurs résidentiel et tertiaire (70Kt carbone/an)

Réduire de 10% les émissions dans la mine et la métallurgie (140Kt carbone/an)

Réduire de 15% les émissions dans le secteur du transport (40Kt carbone/an)

LA FEUILLE DE ROUTE DE L' ACE

La feuille de route 2018-2020 (délibération N°2018-09/ACE), priorise les actions de l'agence autour de 4 axes thématiques et d'un axe transverse:

- Maitrise de la demande en énergie (MDE),
- Les énergies renouvelables (ENR)
- Le transport et l'Eco Mobilité
- La centrale Pays
- Axe transverse :
 - ✓ L'information, la communication et la sensibilisation
 - ✓ Ingénierie financière et Fiscalité

Le programme d'action présenté à vocation à être ajusté et affiné chaque année.

Les actions soutenues par l'ACE en 2018 représentent un budget mandaté de 129 MF CFP

Axe 1 : la maîtrise de la demande en énergie.

	Cible	Taux aide indicatif (maxi)	Dépenses éligibles	Budget 2019
1 - Rénovation de l'éclairage public	communes	70% (10 MF CFP par commune)	études et investissements	80 MF CFP
2 - Pré diagnostics, diagnostics, audits énergétiques	Entreprises, SEM, collectivités, associations, chambres consulaires, bailleurs sociaux	70 %	études	40 MF CFP
3 - Efficacité énergétique et thermique dans les bâtiments	Entreprises, SEM, collectivités, associations, chambres consulaires, bailleurs sociaux	70%	investissements	40 MF CFP
4 - Aides aux études bioclimatiques préalables à la construction	Entreprises, SEM, bailleurs sociaux, particuliers	70%	études	10 MF CFP
5 - Soutien aux investissements pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des process	Entreprises	30% 50% (10 MF CFP par entreprises)	études Investissements	20 MF CFP
6 - Soutien aux investissements dans la MDE et achats d'appareils performants	Tout public	A définir suivant les cas	Chauffe-eau solaire, travaux d'isolation, achat d'appareils performants	40 MF CFP

Axe 2 : l'écomobilité.

	Cible	Taux aide indicatif (maxi)	Dépenses éligibles	Budget 2019
7 - Vélos à assistance électrique	Tout public	50 000 CFP/vélo 1 VAE/particulier 5 VAE/entreprises	Matériels et vélos	30 MF CFP
8 - Soutien aux projets liés à l'écomobilité	Tout public sauf particuliers	voir règlement	voir règlement	100 M CFP

Axe 3 : les énergies renouvelables.

	Cible	Taux aide indicatif (maxi)	Dépenses éligibles	Budget 2019
9 - Solaire thermique	bailleurs sociaux, entreprises, particuliers	50% 20% pendant 3 ans	études investissements	40 MF CFP
10 - Photovoltaïque	Tout public	À définir	études investissements	20 MF CFP
11 - Biomasse	Tout public	50% 40%	études investissements	70 MF CFP
12 – Projets innovants et démonstrateurs	Tout public	À définir	études investissements	20 MF CFP
13 - Fond d'Electrification Rurale (FER)	Collectivités & particuliers	selon les devis réalisés	installations intérieures et générateur	20 MF CFP
14 – Pénétration des ENR dans les réseaux de transport, de distribution et stockage de l'énergie	Concessionnaires	En fonction de l'intérêt des projets	études	20 MF CFP
15 – Prise de participation dans les structures liées à la production d'ENR	Tout public	À définir	Participation	20 MF CFP

Axe 4 : la centrale pays

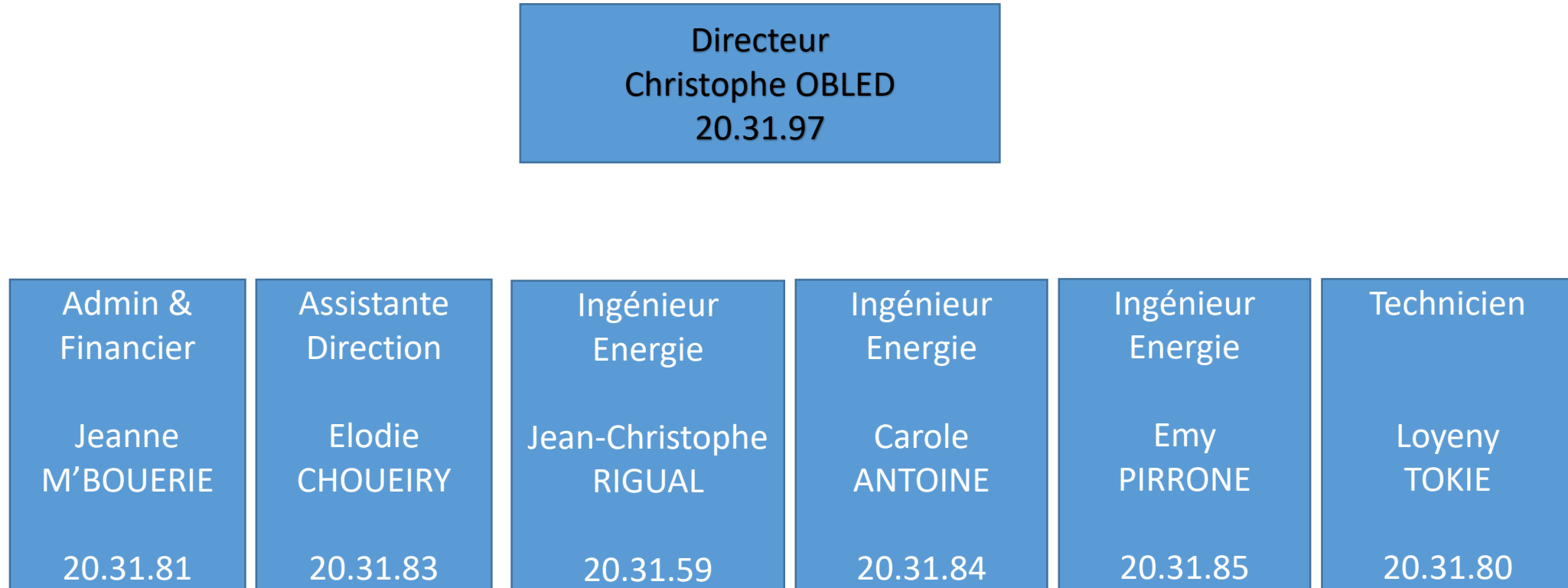
	Cible	Taux aide indicatif (maxi)	Dépenses éligibles	Budget 2019
16 - Etudes¹	Entreprises, SEM	À définir	études et accompagnement du projet	15 MF CFP
17 – Entrée capital NCE¹	NCE	prestation	études et accompagnement du projet	600 MF CFP

Axe 5 : les actions transversales.

	Cible	Taux aide indicatif (maxi)	Dépenses éligibles	Budget 2018
18 - Ingénierie financière	Tout public	prestation	Études	10 MF CFP
21 – 1 Communication et sensibilisation	Tout public	100 % Prestation	Plan de communication	20 MF CFP
21 – 2 Conseil en Énergie Partagé (CEP)	Collectivités, SEM	50% du coût du CEP dans la limite de 6MF/an pendant 3 ans	Coût du CEP	10 MF CFP
21 – 3 Point info energie	Association	100%	Portage salarial	12 MF CFP



Organigramme de l'agence calédonienne de l'énergie





Le soutien de l'ACE, c'est aussi :

- des conseils techniques pour le montage de vos projets, pour plus d'informations contacter :
email : contact@agence-energie.nc
- Suivre l'actualité des projets sur notre page Facebook agence calédonienne de l'Énergie
- des conseils neutres et gratuits pour tous les consommateurs d'énergie,
contacter le conseiller du Point Info Energie
- des informations : bonnes pratiques, outils, éléments clés, publications... disponibles
sur le site www.maitrise-energie.nc
- des formations « énergie-climat » disponibles (voir [la page de notre partenaire : AFBTP](#))
- des colloques et journées techniques pour animer le réseau des acteurs et partenaires.

N° Vert 05 06 05